

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00060 Numéro SIREN : 519 398 119 Nom ou dénomination : KAMELIA

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2018 sous le numéro de dépôt 3881

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : KAMELIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 5 1 9 3 9 8 1 1 9 0 0 0 1 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 0 1 2 0 1 8			
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	65 752 13 620	
		Fonds commercial (I) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	5 647 880 3 342 746 2 305 135	
	Autres immobilisations corporelles AT		AU	1 961 191 1 186 875 774 315	
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
			Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Autres titres immobilisés BD	BE	668 556 668 556	
		Prêts BF	BG	84 716 84 716	
		Autres immobilisations financières * BH	BI		
		TOTAL (II) BJ	BK	8 441 715 4 595 373 3 846 342	
		CRÉANCES	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU	4 926 786 4 926 786	
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	603 645 603 645	
		Autres créances (3) BZ	CA	3 313 524 3 313 524	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Values mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	1 000 000 1 000 000	
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	5 701 433 5 701 433	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	301 366 301 366		
TOTAL (III) CJ		CK	15 846 755 15 846 755		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CV					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	24 288 470 4 595 373 19 693 096		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	4 716	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		KAMELIA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 538 200)			DA	5 538 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...)			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	553 820	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 166 463	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	8 258 483	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	332 631	
	Provisions pour charges			DQ	657 871	
	TOTAL (III)			DR	990 502	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	560 274	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 874 600	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 838 213	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 236	
	Autres dettes			EA	169 288	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	500	
TOTAL (IV)			EC	10 444 111		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 693 096		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	10 189 614
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	2 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

KAMELIA

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	97 801 840	FB	FC 97 801 840
	Production vendue { biens * services *	FD	2 784 888	FE	FF 2 784 888
		FG	453 338	FH 984 151	FI 1 437 489
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	101 040 065	FK 984 151	FL 102 024 216
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 31 903
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 415 655
	Autres produits (1) (11)				FQ 23 118
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 102 494 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 76 812 683
	Variation de stock (marchandises)*				FT (356 336)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 262 573
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 9 704 688
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 1 196 479
	Salaires et traitements *				FY 7 878 701
	Charges sociales (10)				FZ 2 829 762
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions				GA 825 079
					GB
					GC
					GD 119 029
	Autres charges (12)				GE 6 547
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 99 279 205
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 3 215 687
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 38 231
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK 1 604
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 28 876
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 68 711
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 5 282
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 5 282
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 63 428
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 3 279 115

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		KAMELIA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	50		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	26 538		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	26 588		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	13 055		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	9 727		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	22 781		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 806	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	339 296	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	777 163	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	102 590 191	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	100 423 728	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	2 166 463	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMP innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	339 347	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 889	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PENALITES		3 430				
DONS		9 625				
REGULARISATION SOLDE DIVERS CLIENTS		1 048				
VNC SCOOTER		8 678				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Désignation de l'entreprise KAMELIA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	79 372	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 402 542	KT	70 424	KU	174 914
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 515 206	KW	5 400	KX	62 005
		Matériel de transport *				KY	108 145	KZ		LA	15 553
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	251 561	LC		LD	14 821
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	38 103	LI		LJ	37 720	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	7 315 557	LO	75 824	LP	305 014	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	549 496	1R		1S	119 075		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	9 250	1U		1V	80 000		
TOTAL IV				LQ	558 746	LR		LS	199 075		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	7 953 675	OH	75 824	OJ	504 089		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	79 372	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	5 647 880	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	1 582 611	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	11 500	MQ	112 198	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	266 381	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	75 824	NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	87 324	NH	7 609 071	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B	15	2C	668 556	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	4 534	2F	84 716	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	4 549	NK	753 272	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	91 873	OL	8 441 715	OM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 0 1 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KAMELIA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise KAMELIANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	59 520	PF	6 233	PG		PH	65 752
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 736 969	QA	605 777	QB		QC	3 342 746
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	734 675	QE	172 149	QF		QG	906 823
	Matériel de transport	QH	29 670	QI	24 130	QJ	2 822	QK	50 978
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	212 282	QM	16 792	QN		QO	229 074
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 713 596	QV	818 847	QW	2 822	QX	4 529 621
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 773 116	ØP	825 079	ØQ	2 822	ØR	4 595 373

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorpo- relles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	945 911	5W	119 029	5X	74 438	5Y	990 502
	TOTAL II	5Z	945 911	TV	119 029	TW	74 438	TX	990 502
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	1 870	6U	1 870	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	1 870	TY	1 870	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	947 781	UB	119 029	UC	76 308	UD	990 502
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	119 029	UF	76 308				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Extension 1

KAMELIA

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

KAMELIA

DGFIP N° 2056 2018

Extension 2

[illegible][illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : KAMELIA										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP	84 716	UR	4 716	US	80 000				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	4 460		4 460						
	Autres créances clients		UX	599 186		599 186						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 290		8 290						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	34 009		34 009						
	Groupe et associés (2)		VC	2 792 179		2 792 179						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	479 046		479 046						
	Charges constatées d'avance		VS	301 366		301 366						
	TOTAUX			VT	4 303 252	VU	4 223 252	VV	80 000			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	80 000								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	4 534								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 372		2 372						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	557 902		303 405		254 497				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	6 874 600		6 874 600						
Personnel et comptes rattachés			8C	1 334 425		1 334 425						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	852 244		852 244						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 204		23 204						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	628 339		628 339						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	1 236		1 236						
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	169 288		169 288						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	500		500						
TOTAUX			VY	10 444 111	VZ	10 189 614		254 497				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	623 686	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : KAMELIA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/01/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	2 166 463		
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible *		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	53 991	XE	61 382	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 391			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	776 327	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		XW	779 757
	Amendes et pénalités		WJ	3 430	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17	777 163
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	136 905	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	3 921 669	
II. DÉDUCTIONS									WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	841 859
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
								WH		
								WP		
								WW		
								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité "hauts de France" (art. 44 undecies)	L6	Société Investissements Immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine T3 (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)				PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	59 557	XG	564 713	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	1 406 572	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XL	2 515 097		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	2 515 097		XO			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018

Extension

KAMELIA

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>KAMELIA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	847 052	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Cf Annexe	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

[illegible]

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>KAMELIA</u>										Néant ☐ *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	71 006										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 016 063		– Autres réserves	ZD												
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	2 945 057											
					Autres répartitions	ZF												
	TOTAL I	ØF	3 016 063		Report à nouveau	ZG	(0)											
										TOTAL II		ZH	3 016 063					
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :							
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ							
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES AGIATS ET CHARGES EXTERNÉS	– Sous-traitance										YT	532 732						
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	4 089 070						
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	505 426						
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	153 216						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	4 424 245						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	9 704 688						
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	452 592						
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										YZ	743 888						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	1 196 479						
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	11 268 808						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 536 073						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	7 955 660						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,89 %						
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 %	JR	Plus-values à 0 %					
											Plus-values à 19 %	JM	Imputations					
	Groupe: résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %					
											Plus-values à 19 %	JP	Imputations					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : KAMELIA						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1	SCOOTER 16/05/2017	11 500	2 822		8 678		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	10 500	1 822	1 822				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			1 822				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **KAMELIA**

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-II
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 201

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : KAMELIA

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: KAMELIA										Néant ☐															
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe										5	1	8	9	1	1	8	3	9							
Exercice ouvert le: 01/02/2017 et clos le: 31/01/2018										Données en nombre de mois								1	2						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	02	024	216							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK										
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL	17 860									
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT										
TOTAL 1															OX	02	042	076							
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	23 118									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE										
Subventions d'exploitation reçues															OF	31 903									
Variation positive des stocks															OD	356 336									
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI										
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT										
TOTAL 2															OM	411 357									
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats															ON	77 917 755									
Variation négative des stocks															OQ										
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	4 787 352									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	4 074 838									
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ										
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	6 547									
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU										
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9										
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY										
TOTAL 3															OJ	86 786 492									
IV- Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	15 666 941									
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															SA	15 666 941									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV										
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	Effectifs au sens de la CVAE *							EY							
Période de référence										GY	/ /							GZ	/ /						
Date de cessation										HR	/ /														
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																									
Effectif moyen du personnel * :															YP	294,00									
dont apprentis															YF										
dont handicapés															YG										
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL										
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																									

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31012018

N° SIRET 51939811900015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KAMELIA

ADRESSE (voie) 46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 9 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 538199

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination KASHMIR
N° SIREN (si société établie en France) 518911839 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5538191
Adresse : N° 46 Voie AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT
Code Postal 06110 Commune LE CANNET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE

31012018

N° SIRET 5 1 9 3 9 8 1 1 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KAMELIA

ADRESSE (voie)

46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

CODE POSTAL

06110

VILLE

LE CANNET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01022017	et clos le	31012018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
KAMELIA 46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET	
SIRET 5 1 9 3 9 8 1 1 9 0 0 0 1 5	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
KASHMIR SIE DU CANNET AV DU CAMPON 06110 LE CANNET	
SIRET	5 1 8 9 1 1 8 3 9 0 0 0 2 6

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Hypermarchés
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	2 440 097	Bénéfice imposable à 28%	75 000	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %				
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS FIDEXCO FRANCE 19 Rue Rossini 06000 NICE	
Tél: 04 93 87 12 97	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 15052018
	Lieu: LE CANNET
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	5	6	7	8	
LECASUD		1							
Zone Industrielle les Lauves 83340 LE LUC 83340		LE LUC							
KERVILLY		1							
RTE DE BREST 29000 QUIMPER									
JEAN YVES KERBRAT		1							
42 CHEMIN DES COLLINES 06400 CANNES		1							
HYPER GRASSE		1							
59 CHEMIN DE L'ORME 06130 GRASSE									
MONTAUDIS		1							
HYERDIS		1							
265 AV MARIO BENARD 83400 HYERES									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise KAMELIA

du 01/02/2017

Adresse 46 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET

au 31/01/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	KERBART NATHAN DIRECTEUR	30 avenue du mont joli 06110 Le Cannet
2	BRAIKATTE BOUAZZA RESPONSABLE SECURITE	30 rue de l'orangerie 06110 Le Cannet
3	BRESSON NADIA ADJOINTE DE DIRECTION RESPONSABLE CAISSE	10 rue du grand chene 06210 Mandelieu
4	SCURTO FLORIAN MANAGER DE RAYON	16 Chemin du Servan 06130 Plascassier
5	CARAMICO CLARA MANAGER DE RAYON	36 chemin du Colombier 06110 Le Cannet
6	FAZIO DAVID MANAGER DE RAYON	11 impasse des eucalyptus 06400 Cannes
7	RIBERY DAVID MANAGER DE RAYON	1073 Boulevard des Ferreries 83520 Le Muy
8	DUVAL SYLVIE RESPONSABLE DU PERSONNEL	62 chemin de la ravanelle 06530 Le Tignet
9	GUELIN FREDERIC MANAGER DE RAYON	12 avenue Georges Pompidou 83120 Sainte Maxime
10	CARRET BOUCHARD STEPHANIE ADJOINTE DE DIRECTION	107 rue saint sauveur 06110 Le Cannet

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
							aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	87 654	9 985			97 639				97 639
2	77 946	14 603			92 549				92 549
3	53 376				53 376				53 376
4	46 300				46 300				46 300
5	46 191				46 191				46 191
6	45 591				45 591				45 591
7	45 500				45 500				45 500
8	45 398				45 398				45 398
9	42 682				42 682				42 682
10	42 026				42 026				42 026
**	532 664	24 588			557 252				557 252

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 381 057
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	17 956
Total	1 399 013

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 956 265	- de l'exercice . 2018.. ⑩	2 534 705
- de l'exercice précédent ⑩	1 244 569	- de l'exercice précédent ⑩	3 035 066

Nom et qualité du signataire JEAN YVES KERBRAT
PRESIDENT

À LE CANNET, le 15/05/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

KAMELIA
Société par actions simplifiée au capital de 5 538 200 euros
Siège social : 46, avenue Franklin Roosevelt, 06110 LE CANNET
RCS CANNES 519 398 119

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUILLET 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 166 463 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 166 463 euros
------------------------	-----------------

En totalité au titre de dividendes	2 166 463 euros
------------------------------------	-----------------

Soit 0,3918 euros par action

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 6 092 020 euros.
Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés personnes physiques ou aux personnes morales n'ayant pas opté pour leur assujettissement à l'impôt sur les sociétés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués à ces associés sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus des associés personnes physiques ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû ; l'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0,39 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 166 462,61 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40%	SANS ABATTEMENT DE 40%
Ex clos le 31.01.2015	1 898 329,00	0,34	1 898 328,66
Ex clos le 31.01.2016	1 741 886,74	0,31	1 741 886,43
Ex clos le 31.01.2017	2 945 056,92	0,53	2 945 056,39

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juillet 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 166 463 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 166 463 euros
A titre de dividendes	2 159 898 euros
Soit 0,39 euros par action	

Le solde	6 565 euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève à	6 565 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 6 098 585 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés personnes physiques ou aux personnes morales n'ayant pas opté pour leur assujettissement à l'impôt sur les sociétés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués à ces associés sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus des associés personnes physiques ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû ; l'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0,39 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 159 897,61 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40%	SANS ABATTEMENT DE 40%
Ex clos le 31.01.2015	1 898 329,00	0,34	1 898 328,66
Ex clos le 31.01.2016	1 741 886,74	0,31	1 741 886,43
Ex clos le 31.01.2017	2 945 056,92	0,53	2 945 056,39

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président





KPMG Audit
80 route des Lucioles
06560 Valbonne
France

Téléphone : +33 (0)4 92 96 88 48
Télécopie : +33 (0)4 92 96 88 49
Site internet : www.kpmg.fr

Kamelia S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2018

Kamelia S.A.S.

46 avenue Franklin Roosevelt - 06110 Le Cannet

Ce rapport contient 22 pages

Référence : JE-182-609



KPMG Audit
80 route des Lucioles
06560 Valbonne
France

Téléphone : +33 (0)4 92 96 88 48
Télécopie : +33 (0)4 92 96 88 49
Site internet : www.kpmg.fr

Kamelia S.A.S.

Siège social : 46 avenue Franklin Roosevelt - 06110 Le Cannet
Capital social : € 5 538 200

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2018

A l'Assemblée générale de la société Kamelia S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Kamelia S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, ainsi qu'à l'amortissement et la dépréciation de ceux-ci.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

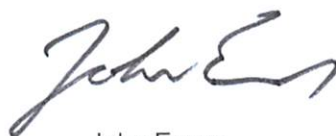
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valbonne, le 13 juillet 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



John Evans
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/01/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/01/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	79 372	65 752	13 620	19 853	- 6 233
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 647 880	3 342 746	2 305 135	2 665 573	- 360 438
Autres immobilisations corporelles	1 961 191	1 186 875	774 315	898 285	- 123 970
Immobilisations en cours				38 103	- 38 103
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	668 556		668 556	549 496	119 060
Prêts	84 716		84 716	9 250	75 466
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	8 441 715	4 595 373	3 846 342	4 180 560	- 334 218
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	4 926 786		4 926 786	4 570 450	356 336
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	603 645		603 645	560 647	42 998
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				3 840	- 3 840
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 290		8 290	20 068	- 11 778
. Autres	3 305 234		3 305 234	5 854 661	-2 549 427
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000		1 000 000
Disponibilités	5 701 433		5 701 433	5 871 297	- 169 864
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	301 366		301 366	304 646	- 3 280
TOTAL (II)	15 846 755		15 846 755	17 185 609	-1 338 854
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	24 288 470	4 595 373	19 693 096	21 366 168	-1 673 072

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/01/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 538 200)	5 538 200	5 538 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	553 820	482 814	71 006
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	2 166 463	3 016 063	- 849 600
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	8 258 483	9 037 077	- 778 594
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	332 631	305 757	26 874
Provisions pour charges	657 871	640 154	17 717
TOTAL (III)	990 502	945 911	44 591
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	557 902	1 182 368	- 624 466
. Découverts, concours bancaires	2 372		2 372
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 874 600	6 747 229	127 371
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 334 425	1 576 972	- 242 547
. Organismes sociaux	852 244	689 674	162 570
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 204	102 671	- 79 467
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	628 339	800 972	- 172 633
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 236	225 273	- 224 037
Autres dettes	169 288	57 829	111 459
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	500	190	310
TOTAL (IV)	10 444 111	11 383 180	- 939 069
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	19 693 096	21 366 168	-1 673 072

KAMELIA

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/01/2017 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	97 801 840		97 801 840	97 709 179	92 661	0,09
Production vendue biens	2 784 888		2 784 888	2 733 568	51 320	1,88
Production vendue services	453 338	984 151	1 437 489	1 365 352	72 137	5,28
Chiffres d'affaires Nets	101 040 065	984 151	102 024 216	101 808 099	216 117	0,21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			31 903		31 903	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			415 655	234 570	181 085	77,20
Autres produits			23 118	19 236	3 882	20,18
Total des produits d'exploitation (I)			102 494 892	102 061 905	432 987	0,42
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			76 812 683	76 488 507	324 176	0,42
Variation de stock (marchandises)			-356 336	-294 054	- 62 282	21,18
Achats de matières premières et autres approvisionnements			262 573	207 761	54 812	26,38
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			9 704 688	9 343 954	360 734	3,86
Impôts, taxes et versements assimilés			1 196 479	1 186 620	9 859	0,83
Salaires et traitements			7 878 701	7 547 441	331 260	4,39
Charges sociales			2 829 762	2 557 522	272 240	10,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations			825 079	788 264	36 815	4,67
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant				1 813	- 1 813	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges			119 029	119 336	- 307	-0,26
Autres charges			6 547	28 842	- 22 295	-77,30
Total des charges d'exploitation (II)			99 279 205	97 976 007	1 303 198	1,33
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			3 215 687	4 085 898	- 870 211	-21,30
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			1 604	212 271	- 210 667	-99,24
Autres intérêts et produits assimilés			67 107	83 816	- 16 709	-34,48
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			68 711	296 086	- 227 375	-76,79
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			5 282	12 699	- 7 417	-58,41
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			5 282	12 699	- 7 417	-58,41
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			63 428	283 387	- 219 959	-77,62
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			3 279 115	4 369 286	-1 090 171	-24,95

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50		50	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 538	13 066	13 472	103,11
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	26 588	13 066	13 522	103,49
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 055	10 969	2 086	19,02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 727	3 596	6 131	170,49
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	22 781	14 565	8 216	56,41
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 806	-1 499	5 305	353,90
Participation des salariés (IX)	339 296	391 824	- 52 528	-13,41
Impôts sur les bénéfices (X)	777 163	959 900	- 182 737	-19,04
Total des Produits (I+III+V+VII)	102 590 191	102 371 057	219 134	0,21
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	100 423 728	99 354 995	1 068 733	1,08
RESULTAT NET	2 166 463	3 016 063	- 849 600	-28,17
Dont Crédit-bail mobilier		10 053	- 10 053	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/01/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/01/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 19 693 096,37 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 166 462,65 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

Les comptes ont été arrêtés par le président le 15/05/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables Homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les principales méthodes utilisées concernant les immobilisations sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

STOCKS

- Stocks de marchandises : Le coût de revient des stocks correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks. Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs.

Tout élément présentant une perte de valeur est sorti du stock.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste recouvre principalement les contrats de location et de maintenance à cheval sur 2 exercices.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

DISPONIBILITE

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel pour 507 581 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture.

FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 8 441 715 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	79 372			79 372
Immobilisations corporelles	7 315 557	305 014	11 500	7 609 071
Immobilisations financières	558 746			753 272
TOTAL	7 953 675	305 014	11 500	8 441 715

Amortissements et provisions d'actif = 4 595 373 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	59 520	6 233		65 752
Immobilisations corporelles	3 713 596	818 847	2 822	4 529 621
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 773 116	825 080	2 822	4 595 373

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concession brevets droits simi	79 372	0	79 372	Non amortiss.
Instal. techni.materiel/outil.	5 647 880	3 342 746	2 305 134	5 à 10 ans
Instal.gles.amenagts.agencs	1 582 611	906 823	675 788	10 ans
Materiel de transport	112 198	50 978	61 220	5 ans
Materiel bureau et informatique	266 381	229 074	37 307	3 à 5 ans
TOTAL	7 688 443	4 529 621	3 158 822	

Etat des créances = 4 303 252 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	84 716	4 716	80 000
Actif circulant & charges d'avance	4 218 536	4 218 536	
TOTAL	4 303 252	4 223 252	80 000

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 870		1 870		
Comptes financiers					
TOTAL	1 870		1 870		

Produits à recevoir par postes du bilan = 232 008 euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	229 508
Disponibilités	2 500
TOTAL	232 008

Charges constatées d'avance = 301 366 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 538 200 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 538 200	1,00	5 538 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5 538 200	1,00	5 538 200

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	9 037 077
Dotation Réserve Légale (en+)	71 006
Distributions sur résultats antérieurs (en-)	3 016 063
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	6 092 020

Variations en cours d'exercice

Résultat (en+)	2 166 463
----------------	-----------

Situation à la clôture de l'exercice	8 258 483
---	------------------

Provisions = 990 502 euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	945 911	119 029	74 438		990 502
TOTAL	945 911	119 029	74 438		990 502

Etat des dettes = 10 444 111 euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	560 274	305 777	254 497	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 874 600	6 874 600		
Dettes fiscales & sociales	2 838 213	2 838 213		
Dettes sur immobilisations	1 236	1 236		
Autres dettes	169 288	169 288		
Produits constatés d'avance	500	500		
TOTAL	10 444 111	10 189 614	254 497	

Dettes représentées par des effets de commerce = 1 115 203 euros

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	1 115 203
Autres dettes	
TOTAL	1 115 203

Charges à payer par postes du bilan = 2 660 762 euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	563
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	303 089
Dettes fiscales & sociales	2 357 110
Autres dettes	
TOTAL	2 660 762

Produits constatés d'avance = 500 euros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2018 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 102 024 216 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	98 166 330	96,22 %
Ventes de produits finis	2 685 212	2,63 %
Ventes de produits résiduels	99 676	0,10 %
Prestations de services	1 353 538	1,33 %
Produits des activités annexes	83 951	0,08 %
Rabais, remises & ristournes accord	-364 490	-0,36 %
TOTAL	102 024 216	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 777 163 euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	3 215 687	867 850	2 347 837
Résultat financier	63 428	21 143	42 285
Résultat exceptionnel	3 806	1 269	2 537
Participation des salariés	-339 296	-113 099	-226 197
TOTAL	2 943 626	777 163	2 166 463

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Participation des salariés	391 820	130 607
Forfait social sur participation	78 369	26 123
C3S à payer	11 072	3 690
Taxe sur les grandes surfaces	360 599	120 200
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	841 860	280 620

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Transfert de charges = 339 347 euros

Nature du transfert de Charges	Montant HT
Frais généraux	161 183
Voiture direction	109 470
Avantage en nature véhicule	68 693

Résultat exceptionnel = 3 508 euros

Nature	Charges	Produits
Pénalités et amendes	3 430	
Dons - sponsoring	9 625	
Divers	1 048	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	8 678	
Produit divers		50
Produits des cessions		26 538

Annexes 2018 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

L'information prévue par le décret 2008-1487 relative au montant des honoraires de commissariat aux comptes est comprise dans l'annexe des comptes consolidés de la société mère du groupe.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Nombre
Cadres	22
Agents de maîtrise et techniciens	34
Employés	234
Apprentis	4

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la SAS KAMELIA sont inclus dans les comptes consolidés établis par la SAS KASHMIR selon le référentiel français et suivant la méthode de l'intégration globale.

Identité de la Société Intégrante

Depuis le 1er juin 2010 un groupe fiscal dont la tête de groupe est la SAS KASHMIR a été constitué et comprend la SAS KAMELIA, la SAS MELHODI, la SARL KARAMEL, la SARL KAIMAN puis ensuite la SARL KALICO.

Les impôts sont constatés dans chaque filiale comme si elle n'était pas membre du groupe.

Eléments d'actif et de passif et compte de résultat concernant les entreprises liées

	SAS MELHODI	SAS KASHMIR	SAS KARAMEL	SAS KALICO
Participations				
Créances clients et comptes rattachés	1 200		16 108	2 928
Autres créances (comptes courants)		2 757 952		
Emprunts et dettes financières diverses (C/C)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 516	42 000		120
Autres dettes				
Autres produits financiers		38 231		
Charges financières				

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Etablissement prêteur	Emprunteur	Capital	Début crédit	Terme de crédit	Cautiion
EDEL	JUANDIS	800 000	01/11/2010	01/01/2017	120 000
EDEL	KERZIOU	3 000 000	01/06/2016	01/06/2017	480 000
ARKEA	KERZIOU	650 000	17/02/2011	17/02/2026	104 000
ARKEA	TUILIERE	1 250 000	17/02/2011	17/02/2021	200 000
BPI France	KERZIOU	1 300 000	10/11/2010	30/04/2026	208 000
CREDIT COOP	JUANDIS	1 920 000	05/07/2016	05/04/2019	63 472
BPI France	TUILIERE	2 500 000	10/11/2010	30/04/2021	400 000
BANQUE POP	ASJP	450 000	02/07/2012	02/07/2019	97 200
EDEL	ASJP	949 664	16/01/2012	15/01/2019	170 940
CREDIT AGRICOLE	ASJP	2 350 000	05/01/2017	05/01/2027	423 000
CREDIT AGRICOLE	ASJP	450 000	01/05/2012	01/05/2019	81 000
CREDIT COOP	VITRIM	370 000	01/04/2016	01/04/2021	59 200
CREDIT COOP	ASJP	900 000	16/04/2012	16/04/2019	162 000
EDEL	BELAIR	1 450 000	13/10/2016	02/06/2018	232 000
EDEL	KERZIOU	1 500 000	01/12/2014	01/03/2018	80 000

Indemnités de départ à la retraite :

Conformément à la loi et aux conventions collectives en vigueur, les salariés de la SAS KAMELIA bénéficient d'indemnités de fin de carrière, qui sont versées en une seule fois lors du départ à la retraite de chaque salarié et dont le financement est assuré de façon interne.

La valeur des engagements à la clôture de l'exercice s'élève à 414 162 Euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.48 %
- Taux de croissance des salaires :
 - 1% Constant pour la catégorie : Cadres
 - 1% constant pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - 1% Constant pour la catégorie : Employés
- Taux de rotation retenu est :
 - Faible pour la catégorie : Cadres
 - Fort pour la catégorie : Agents de Maîtrise
 - Fort pour la catégorie : Employés
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : table TG 05

Engagements reçus

Nantissement du fonds de commerce de la SAS MELHODI en 2ème rang, à hauteur du prêt EDEL pour 3 250 000 € et pour le prêt OSEO à hauteur 1 350 000 €

Cautiion solidaire de la SAS MELHODI à hauteur de 100% du prêt EDEL d'un nominal de 3 250 000 €

Cautiion personnelle solidaire de la SAS KASHMIR à hauteur de 100 % du prêt ARKEA d'un nominal de 1 200 000 €

Annexes 2018 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 232 008

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
R.r.r. a obtenir (409800)	11 167
Avoir a recevoir (409850)	121 579
Etat produits a recevoir(448700)	34 009
Interets courus sur cc(455800)	38 231
Produits a recevoir (468700)	24 521
TOTAL	229 508

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus a recevoir (518700)	2 500
TOTAL	2 500

Charges constatées d'avance = 301 366

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance (486000)	301 366
TOTAL	301 366

Charges à payer = 2 660 762

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus / emprunts(168840)	563
TOTAL	563

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues (408100)	303 089
TOTAL	303 089

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov.conges payes (428200)	586 727
Prov.participation a payer (428400)	339 296
Provision prime annuelle (428620)	50 864
Provision prime gratification (428640)	293 125
Charges a payer s/conges payes (438200)	246 425
Autres charges a payer org.soc (438600)	67 859
Charges a payer s/prime annuel (438620)	21 363
Charge soc sur prime assiduité(438640)	123 112
Charges fiscales sur cp (448200)	12 791
Charges fiscales sur prime annuelle (448210)	1 109
Etat - charges a payer (448600)	614 439
TOTAL	2 357 110

Produits constatés d'avance = 500

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	500
TOTAL	500